

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26342309

Déposé
01-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0441568447

Nom(en entier) : **PROTEUS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Chemin dit le Bois 16
1420 Braine-l'Alleud**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dressé par Maître David INDEKEU, Notaire à Bruxelles, le 22 juin 2026, ce qui suit:

xxxxx

PREMIERE RESOLUTION.

Ayant pris connaissance des rapports établis par le conseil d'administration et le reviseur d'entreprises dans le cadre de l'apport de créances, l'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00) pour le porter de quatre millions quatre cent soixante-huit mille six cent trente-cinq euros vingt-cinq centimes (EUR 4.468.635,25) à cinq millions dix-huit mille six cent trente-cinq euros vingt-cinq centimes (EUR 5.018.635,25) par la création de 105 actions nouvelles, conférant jouissance au jour de la souscription et pour le surplus en tout semblables aux actions existantes, à attribuer entièrement libérées à la société anonyme de droit luxembourgeois « **REEDBUCK COMPANY LUX SA** » en rémunération de l'apport d'une créance d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00) qu'elle possède sur la société « **PROTEUS** ».

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

INTERVENTION – APPORT – SOUSCRIPTION – LIBERATION.

A l'instant est ici intervenue la société anonyme de droit luxembourgeois « **REEDBUCK COMPANY LUX SA** », plus amplement qualifiée et représentée comme il est dit ci-avant.

Laquelle intervenante, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède et reconnu avoir connaissance des statuts de la présente société, a déclaré faire apport d'une créance d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00) qu'elle détient sur la présente société, et ceci aux conditions indiquées en la première résolution..

CONDITIONS DE L'APPORT.

La société déclare avoir une connaissance suffisante de l'apport prédécrit et ne pas en exiger plus ample description.

Elle en aura la propriété et la jouissance à compter de ce jour.

DÉCLARATION.

La société apporteuse déclare que la créance apportée ne fait l'objet d'aucun nantissement.

RÉMUNÉRATION DE L'APPORT.

En rémunération de l'apport qui précède, il est attribué à la société « **REEDBUCK COMPANY LUX SA** », qui accepte, les 105 actions entièrement libérées de la société créées lors de la première résolution.

CONSTATATION

Monsieur le Président constate que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital est porté à cinq millions dix-huit mille six cent trente-cinq euros vingt-cinq centimes (EUR 5.018.635,25), représenté par 1.269 actions.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour y mentionner le nouveau capital, comme suit :

ARTICLE 5 - CAPITAL

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Le capital souscrit, fixé à cinq millions dix-huit mille six cent trente-cinq euros vingt-cinq centimes (EUR 5.018.635,25), est représenté par 1.269 actions sans mention de valeur nominale.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Déposé en même temps une expédition de l'acte du 22 juin 2026, 1 procuration, 1 rapport de l'organe d'administration, 1 rapport du réviseur d'entreprises conformément à l'articles 7:197 du code des Sociétés et des Associations et le texte coordonné des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

David INDEKEU, Notaire.